

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

23 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

23 mai 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 27 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE

Absents excusés :

Mme DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF

M. OLLIVIER

Absent non excusé :

Mme EL KRIMI

Mme DESBOIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

6. Complément rétrocession des parties communes du lotissement de Bel Air

Délibération DE06-27052024

Dans le cadre de la signature de la rétrocession de Bel Air 1 au profit de la commune pour un euro symbolique, les frais de notaire s'élèvent à 156€.

La Commune prend en charge les honoraires du notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 29 mai 2024



La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU